Chapitre 8.3 : "Pour des banques au service de l'intérêt général"

La Tendance CLAIRE a décidé d' "appeler à voter pour Jean-Luc Mélenchon tout en menant bataille contre les impasses réformistes de son programme" (https://tendanceclaire.org/article.php?id=1705). C'est pourquoi nous proposons une analyse critique du programme de l'Union populaire.

Billets précédents :

Chapitre 1.1*, *Chapitre 1.2*, *Chapitre 1.3*, *Chapitre 1.4*, *Chapitre 1.5*, *Chapitre 1.6

Chapitres 2.1 et 2.2*, *Chapitre 2.3*, *Chapitre 2.4*, *Chapitre 2.5*, *Chapitre 2.6

Chapitre 3.1*, *Chapitre 3.2*, *Chapitre 3.3*, *Chapitre 3.4

Chapitre 4.1*, *Chapitre 4.2*, *Chapitre 4.3*, *Chapitre 4.4*, *Chapitre 4.5

Chapitre 5.1*, *Chapitre 5.2*, *Chapitre 5.3*, *Chapitre 5.4*, *Chapitre 5.5*, *Chapitre 5.6*, *Chapitre 5.7

Chapitre 6.1*, *Chapitre 6.2*, *Chapitre 6.3*, *Chapitre 6.4*, *Chapitre 6.5

Chapitres 7.1 et 7.2*, *Chapitre 7.3*, *Chapitre 7.4*, *Chapitre 7.5*, *Chapitres 7.6 et 7.7*, *Chapitre 7.8*, *Chapitre 7.9*, *Chapitre 7.10

Chapitre 8.1*, *Chapitre 8.2

8. 3) « *Pour des banques au service de l'intérêt général* »... mais est-ce possible si certaines restent privées, sans un *monopole* public bancaire ?

Le programme AEC a raison de consacrer un point particulier à la question cruciale des banques. En effet, « *le crédit est essentiel à l'économie : il est à la base de l'activité future. Les banques doivent donc avoir une mission d'intérêt général. Il est crucial d'orienter l'argent en direction des projets socialement et écologiquement utiles. La monnaie doit aussi être un bien commun créé et géré démocratiquement.* » La

« mesure clé » proposée est ici de « *créer un pôle public bancaire* ». De plus, il faut « *socialiser des banques généralistes, en vue de financer les très petites entreprises (TPE) sur des critères sociaux et écologiques et d'alimenter le budget public* » et « *réaliser un audit du coût économique, social et écologique des banques sur la société* ». La façon dont tout cela s'articule n'est pas précisée et peu claire. On peut supposer que les « banques généralistes » sont celles qui sont à la fois des banques d'affaires et des banques de dépôts, activités dont le point précédent demandait pourtant la séparation. Or la plupart des grandes banques françaises répondent à cette caractérisation. Leur « socialisation » préconisée est-elle une nationalisation ? Si oui, est-ce sans rachat ? Avec ou sans indemnités ? Ce n'est pas précisé. Par ailleurs, s'il s'agit de « créer un pôle public bancaire », et non un monopole public, cela implique que certaines banques resteront privées : lesquelles ? Celles qui ne sont pas « généralistes » ? Les banques d'affaires ou les banques de dépôt ? On n'en saura rien ! Pour notre part, nous estimons que l'importance du système bancaire étant centrale pour financer l'économie, une politique véritablement au service du peuple ne peut qu'exproprier l'ensemble des banques actuelles et mettre en place une banque nationale publique et unique, un monopole bancaire sous contrôle des travailleur/se-s du secteur, des particuliers et des représentant-e-s élu-e-s des entreprises ou des unités de production qui auront recours au crédit. Le coût du crédit devrait être nul pour les petites entreprises et les unités de production socialisées et élevé pour les plus grandes qui ne seraient pas nationalisées, à moins qu'elles se soumettent au contrôle public. Seul un tel monopole public bancaire pourrait être au service des décisions politiques, au lieu que ce soit l'inverse comme aujourd'hui !

En attendant, on peut certes « *accorder une licence bancaire à la Banque publique d'investissement pour lui permettre de se financer auprès de la Banque centrale* » ; mais il faudrait que la BPI acquiert le monopole des crédits d'investissement !

Bien sûr, il est juste de vouloir « *dépolluer les flux financiers, aujourd'hui largement tournés vers les investissements en direction des fossiles* » ; mais tant qu'on laissera ces flux financiers entre les mains des capitalistes, il n'y aura pas de dépollution significative, à l'exception des investissements souvent hypocrites du « capitalisme vert » !

Quant au projet de « *créer une caisse de péréquation interentreprises financée grâce à un barème progressif pour mutualiser la contribution sociale entre petites et grandes entreprises* », elle semble intéressante, mais peu claire en l'état : la « contribution sociale » désigne-t-elle les cotisations sociales payées par les entreprises ? En ce cas, il peut être juste de faire payer davantage les grandes entreprises et moins les petites ; mais il faut commencer par cesser toutes les exonérations de cotisations sociales que les gouvernements ont accordées aux entreprise depuis 40 ans ! Et si des entreprises sont alors menacées de faillite, la péréquation proposée pourra être utilisée.

Luc Raisse, le 18 avril 2022